

**Avis d'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement 1118-19
modifiant le Règlement de zonage 927-dans le but de permettre
l'usage d'habitation bifamiliale dans la zone Ma.3**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1118-19 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de permettre l'usage d'habitation bifamiliale dans la zone Ma.3

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019, le Conseil municipal a adopté le premier projet du Règlement numéro 1118-19 cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **7 octobre 2019, 16 h, dans la salle du Conseil** de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité.

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage 927-13 afin de permettre l'ajout de l'usage d'habitation bifamiliale dans les types d'habitation autorisés dans la zone Ma.3

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et concerne la zone concernée Ma.3 ainsi que les zones contigües Ma.2, Ma.4, Ma.5 et Ra.25.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,
Ce 16^e jour de septembre 2019

Céline LeBlanc
Greffière